

Intra CL

Public

Chargés de conseil et développement de la Caf 68 (4 à 5 personnes) rejoints par les chargés de coopération territoriale et coordonnateurs « enfance-jeunesse » le 2ème jour

Pré-requis

Exercer des missions de chargé de conseil et développement et chargé de coopération territoriale et coordonnateurs "enfance jeunesse"

Modalités pratiques

Durée : 2 jours soit 14 heures de formation
Calendrier - Lieux - Modalités d'accès :
Planification sur le site EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur www.egoc.org

Catégorie

Chantiers locaux

Tarifs

Modalités d'animation

En présentiel

Formateur

ACCOLADES - CARON
Delphine

Chargé de Coopération Territoriale (CCT) : organiser la transition et créer une dynamique départementale-Caf 68-2022

MAJ : Mercredi 20 mai 2026

Objectif professionnel

Etre en capacité d'organiser la transition vers des missions CCT et de créer une dynamique départementale

Contenu

Journée 1 - 21 juin 2022

Processus proposé

- Passer de la coordination de dispositif à la coopération territoriale : pour quelles raisons ? Quelles conséquences sur les compétences et postures requises ?
- Croiser les attendus de la CNAF et les réalités territoriales (élaboration d'un premier jet de référentiel départemental ajusté) en mesurant les défis que cela représente pour la Caf 68 (financeur et non employeur des CCT),
- Adopter la posture adéquate pour accompagner la transition et les CCT dans leur prise de fonction.

Journée 2 - 6 septembre 2022

Processus proposé

- Comprendre la place et la posture du chargé de coopération territoriale dans l'animation de la coopération au service du développement territorial (amender collectivement le référentiel départemental qui sera revu par les collectivités),
- Poser les bases de la collaboration entre les chargés de coopération et les chargés de conseil et développement de la Caf 68.
- Repérer les défis et les leviers possibles pour accompagner les chargés de coopération territoriale : mise en réseau départemental, mise à disposition d'un site Web, ...

Méthodes mobilisées

Méthodes participatives qui permettent la prise en compte des compétences de chaque groupe dans une pratique d'apprentissage coopératif. Elles favorisent également les décisions collectives et la mobilisation des personnes concernées.

Effectif

1 groupe d'agents de la
Caf 68

Taux de satisfaction

Tarif / Coût stagiaire

Moyens pédagogiques et techniques

Des salles de formation modulables équipées d'un vidéoprojecteur ainsi que d'un paperboard sont mis à disposition par le bénéficiaire. Accolades fournit les documents pédagogiques, les fournitures administratives et le matériel nécessaires pour le déroulement de la formation.

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).



Entente du **G**rand **O**uest et du **C**entre
pour le perfectionnement des personnels
des caisses d'Allocations familiales

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,
d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**
